

Les syndicats, une partie prenante parmi d'autres ?

Animateur : Kévin André, ingénieur de recherche et responsable pédagogique, ESSEC IIES

Intervenants :

Charles de FROMENT, responsable des Affaires Publiques – Manpower

Bernard MASINGUE, président de l'observatoire des cadres – CFDT

Alain OBADIA, membre du conseil Economique, Social et Environnemental

La théorie des parties prenantes plaide pour l'implication d'autres acteurs que les seuls actionnaires dans la gestion des organisations. Pourtant, il existe bel et bien au moins un autre groupe d'acteurs en dehors des actionnaires qui joue ce rôle, ce sont les représentants du personnel. Quelle est donc la place des organisations syndicales dans la théorie des parties prenantes ? Est-ce une partie prenante comme une autre ? Faut-il au contraire que les syndicats tiennent une place particulière dans le management stratégique de l'entreprise ? En quoi et à quelles conditions les syndicats peuvent être moteur dans une stratégie d'innovation sociale ?

La première question à laquelle réfléchissent les intervenants vise à comprendre la réaction des syndicats à l'arrivée de la théorie des parties prenantes. Alain OBADIA explique que cela permet de changer la vision auparavant uniquement capitaliste de l'entreprise. C'est aussi la vision de Charles de FROMENT qui souligne que cette théorie est arrivée dans un contexte particulier où la vision de l'entreprise est en train d'évoluer : ses frontières sont plus floues et c'est le début de la financiarisation.

Bernard MASINGUE et Alain OBADIA estiment que la théorie des parties prenantes permet aux syndicats de pousser davantage les débats en cours. Ainsi, la CGT s'engouffre dans la brèche ouverte par cette théorie pour appuyer ses revendications. Cette nouvelle relation entre syndicats et parties prenantes est, selon Charles de FROMENT, le nouveau défi du syndicalisme français qui doit prendre en considération toutes les parties prenantes, et ne plus se concentrer uniquement sur le « conflit » Capital-Employés. Se pose alors un nouveau défi, celui d'identifier les parties prenantes en lien avec le syndicalisme.

Ce nouveau challenge illustre le changement insufflé par la théorie des parties prenantes au syndicalisme qui se doit d'être le plus représentatif possible du monde du travail tel qu'il existe aujourd'hui. Les syndicats ne représentent pas uniquement leurs propres intérêts, ce qui les singularise des autres parties prenantes plus *classiques*. A ce jour, certains syndicats se sont déjà associés à des parties prenantes pour avoir gain de cause dans leurs conflits au sein d'une entreprise. Charles de FROMENT souligne que la particularité des syndicats comme partie prenante – et si ces derniers aspirent à être une partie prenante centrale – les place comme des acteurs, non plus uniquement au service de l'entreprise, mais de la société civile dans son ensemble.

Alain OBADIA et Bernard MASINGUE insistent sur le fait que les syndicats sont aussi des confédérations. A ce titre, ils jouent un rôle sociétal qui dépasse le cadre de chaque entreprise.

Ils soulignent que les syndicats ont avant tout été créés pour défendre les intérêts des salariés et qu'il semble très difficilement réalisable de prendre en compte les attentes de toutes les parties prenantes. Alain OBADIA précise que la théorie des parties prenantes n'a été *seulement* qu'une avancée pour les syndicats.

Les syndicats interviennent dans les entreprises de toutes tailles, **quel rôle peuvent-ils avoir dans des coopératives (SCOP et SCIC) ?** La pertinence de cette question réside dans la gouvernance de ces structures où les salariés sont partie intégrante. Pour Bernard MASINGUE, l'action des syndicats ne devrait pas différer de celles dans des entreprises dites classiques. En effet, il devrait y avoir dans l'idéal, selon ce dernier, une distinction entre les salariés qui sont partie intégrante de la gouvernance et ceux qui souhaitent en plus défendre leurs pairs. Il souligne néanmoins la difficulté d'un tel système car il est difficile d'être à la fois propriétaire d'une entreprise et défenseur syndicaliste auprès de cette même firme.

Alain OBADIA défend le système coopératif, notamment les SCOP, car cela permet aux employés d'avoir de nouveaux pouvoirs au sein d'une entreprise. Selon ce dernier, les syndicats ont un rôle à part entière à jouer dans ces structures car tous les salariés ne sont pas salariés coopérateurs. Charles de FROMENT complète en soulignant que le système coopératif est souvent très apprécié des salariés et que le rôle des syndicats y serait toujours réduit, comparé à celui qu'ils peuvent exercer dans des entreprises plus classiques.

Comment faire en sorte que les syndicats participent à des comités participatifs avec d'autres parties prenantes ?

Selon Bernard MASINGUE, cela semble très difficile. En effet, les syndicats sont déjà présents sur de nombreux plans et ne participent donc pas à ce type d'activités. Alain OBADIA souligne que ces comités se font souvent à l'intérieur des entreprises et qu'il existe ainsi une certaine forme de méfiance envers ces comités.

Quelle aide possible les syndicats peuvent-ils apporter à des structures dont les emplois ne sont pas forcément connus ?

Alain OBADIA souligne que la CGT a pris position en faveur de la professionnalisation pour créer un vrai dialogue social. Cependant, cette initiative reste difficile à mettre en œuvre car les syndicats se rattachent à des branches professionnelles et que ces dernières ne sont pas forcément assez structurés pour se syndiquer.